

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026, DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028 ET DU RÈGLEMENT 2025-554 SUR LA TAXATION 2026

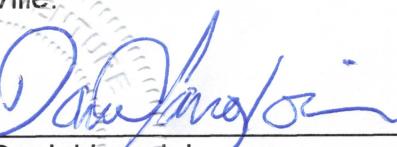
---

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné, que le conseil municipal de Paspébiac adoptera le budget pour l'exercice financier **2026**, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 et le règlement de taxation lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **jeudi 29 janvier 2026 à 19 h** à la salle multifonctionnelle du Centre culturel située au 7, boul. Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget, sur le programme triennal d'immobilisations et le règlement de taxation.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Paspébiac, le 19 janvier 2026 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

  
Daniel Langlois  
Directeur général | Greffier

